

SOMMAIRE

Introduction.....	2
1. Caractéristiques du territoire	4
1.1. Activité économique, emploi.....	4
1.2. Population : quelques données chiffrées	6
1.3. Spécificités des quartiers	10
2. La lutte contre l'illettrisme dans la vallée de l’Huveaune : enjeux et mise en oeuvre.....	13
2.1. Lutter contre l'illettrisme pour l’insertion professionnelle	13
2.2. La lutte contre l'illettrisme dans le Contrat de Ville.....	14
Les priorités du Contrat de Ville	14
Les actions.....	15
3. La résidence d’Air Bel : des enjeux importants	17
3.1. Enjeux du territoire	17
3.2. Les acteurs	18
3.3. Les actions du contrat de Ville	22
3.4. Propositions d’actions.....	25
ANNEXE 1 : Sigles.....	26
ANNEXE 2 : le territoire et ses acteurs, état des lieux.....	27
ANNEXE 3 : Personnes rencontrées ou contactées.....	29
ANNEXE 4 : Grille d’entretien et fiche action	31

Introduction

Origine et objectifs du diagnostic

Le Centre Ressources Illettrisme de la région PACA réalise un diagnostic des actions de lutte contre l'illettrisme dans le cadre du contrat de Ville de Marseille est centrée sur trois territoires. Nous présentons ici le diagnostic concernant la zone de la Vallée de l'Huveaune.

La Vallée de l'Huveaune représente une zone géographique étendue couvrant trois arrondissements de Marseille (10^e, 11^e et 12^e arrondissements), dont la situation économique est marquée par un tissu industriel prépondérant, mais menacé depuis trente ans par la montée des activités tertiaires et de commerce.

Composé de grandes zones d'habitat pavillonnaire, de villages et de cités, ce territoire connaît des difficultés sociales liées notamment à la situation précaire des habitants, la dégradation de l'habitat, l'aggravation de l'insécurité. Deux cités présentant des caractéristiques sociales et économiques particulièrement difficiles sont classées Zones Urbaines Sensibles¹ (ZUS) et constituent également des Zones de Redynamisation Urbaine² (ZRU) : la Rouguière - St Marcel et Air Bel.

Au sein de ce large territoire, cinq quartiers prioritaires font l'objet de conventions territoriales opérationnelles dans le cadre du Contrat de Ville :

- la Capelette
- la Pomme, Air Bel
- Saint Marcel
- Les Caillols, la Rouguière
- La Sauvagère, l'Est marseillais.

L'étude porte sur l'ensemble de ces quartiers, mais s'intéresse plus particulièrement aux enjeux de la cité d'Air Bel qui présente de grandes difficultés sociales et économiques, et laisse envisager la présence de personnes en difficulté face aux savoirs de base.

La thématique choisie pour aborder ce territoire est celle de l'impact de la formation de base, ainsi que des actions de proximité, sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité, et notamment des jeunes particulièrement touchés par le chômage dans ce secteur. Il s'agit donc de mettre en relation les actions de lutte contre l'illettrisme et les actions à visée d'insertion sociale et professionnelle, et de placer la formation de base dans les parcours vers l'accès ou le maintien dans un emploi stable des personnes touchées par la précarité et le chômage.

L'objectif de ce diagnostic est donc à la fois de réaliser un état des lieux des enjeux, des publics, des actions et des acteurs autour de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire concerné, et de proposer des pistes d'amélioration du dispositif global, notamment en

¹ Les **zones sensibles urbaines (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles sont déterminées par la présence de grands ensembles d'habitat dégradés et par un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi, et plus généralement par de plus grandes difficultés dans les conditions de vie au quotidien pour les habitants.

² Les **zones de redynamisation urbaine (ZRU)** correspondent à des ZUS confrontées à des difficultés particulières (en fonction de leur situation dans l'agglomération, leurs caractéristiques économiques et commerciales, le taux de chômage, la part de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme...). Les entreprises des ZRU bénéficient d'exonérations fiscales portant sur la taxe professionnelle et l'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles.

suscitant de nouveaux partenariats créant des passerelles entre les sphères sociales et économiques.

Démarche méthodologique

L'approche qualitative a été privilégiée dans la réalisation de ce diagnostic, et complétée de quelques données quantitatives et documentaires.

D'une part, quelques données chiffrées issues des recensements de population de l'INSEE permettent de paramétrer la population et l'activité économique du territoire, et apportent une vision objective des enjeux du contexte économique et social. D'autre part, la référence aux documents d'orientation et de planification du Contrat de Ville situe les priorités et les objectifs définis sur le territoire de la Vallée de l'Huveaune.

L'essentiel du diagnostic sur la cité d'Air Bel se base sur des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux (20 personnes rencontrées, cf. annexe 2) oeuvrant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Ce document se structure en quatre parties. La première partie propose un cadrage des caractéristiques économiques, démographiques et sociales des quartiers étudiés de la Vallée de l'Huveaune. En l'absence de mesure directe de l'illettrisme sur des zones géographiques aussi fines, ces données permettent d'aborder de manière indirecte la problématique linguistique par le biais d'indicateurs de précarité, de niveau de formation ou de nationalité de la population. Au regard de cette analyse du contexte, la seconde partie situe la lutte contre l'illettrisme à travers la thématique de l'insertion professionnelle parmi les enjeux du territoire et les priorités définies par le contrat de Ville. La troisième partie présente la mise en œuvre de la lutte contre l'illettrisme à travers les actions, les acteurs et les besoins sur le territoire de la cité d'Air Bel. Le travail sur un territoire plus fin permet d'avoir une meilleure compréhension des réalités et des problématiques à l'œuvre sur le terrain. Enfin la quatrième partie propose des pistes d'amélioration pour la mise en œuvre d'actions de formations de base en direction des publics fortement fragilisés sur le marché de l'emploi.

1. Caractéristiques du territoire

La Vallée de l’Huveaune couvre les 10^e, 11^e et 12^e arrondissements de Marseille et compte environ 160 000 habitants.

1.1. Activité économique, emploi

Depuis l’industrialisation de la Vallée de l’Huveaune au XIX^e siècle, l’économie locale s’est développée principalement dans les secteurs de l’agroalimentaire, la chimie, l’industrie des métaux et de la mécanique. Puis, à partir des années 1970-1980 avec le déclin des grandes industries traditionnelles (constituées de PMI sous-traitantes), le tissu économique a évolué par la création d’équipements commerciaux et de parcs d’activité pour PME-PMI.

Cependant, la vallée de l’Huveaune conserve sa spécificité industrielle : les secteurs de l’industrie et du BTP représentent 20 % et 16 % de l’activité économique, contre 13 % et 8 % sur la ville de Marseille, et le secteur des services (principalement porté par le commerce) ne représente que 43 % de l’activité contre 62 % sur Marseille.

Le tissu industriel de la vallée de l’Huveaune se compose aujourd’hui de quelques grands établissements industriels et de plus de 400 PME dans les domaines de la chimie, la fabrication de pâtes alimentaires, la torréfaction, le matériel électronique ménager et professionnel...

Parmi les actifs en emploi résidents dans la vallée de l’Huveaune, on retrouve également une sur-représentation des personnes travaillant dans les secteurs de l’industrie, du commerce et des services aux entreprises.

Secteurs d’activité des actifs en emploi

Secteurs d’activité	Actifs résidant dans la ZUS de la vallée de l’Huveaune	Actifs résidant dans l’unité urbaine Marseille-Aix-en-Provence
Agriculture, sylviculture, pêche	0,4 %	0,7 %
Industrie	12,6 %	11,5 %
Construction	4,5 %	4,9 %
Commerce	16,8 %	14,4 %
Transports	4,9 %	5,8 %
Activités financières et immobilières	3,4 %	4,8 %
Services aux entreprises	14,4 %	13,5 %
Services aux particuliers	5,9 %	7 %
Education, santé, action sociale	22,1 %	22,4 %
Administration	14,8 %	14,9 %
Total	100 %	100 %

Source : Fiche profil – quartiers de la politique de la Ville, données du RP 99 INSEE

D'après les chiffres de l'AgAM, les nombres d'établissements et d'emplois connaissent une évolution croissante entre 2000 et 2004 dans les principaux quartiers de la vallée de l'Huveaune, notamment dans les quartiers de St Marcel et la Capelette. Historiquement, St Marcel a constitué le centre économique de la vallée de l'Huveaune. Malgré la fermeture des industries des métaux et de la mécanique (qui a des conséquences graves sur l'emploi local), de grandes entreprises subsistent encore dans l'agro-alimentaire, la chimie et le commerce.

Evolution du nombre d'emplois et d'établissements dans les quartiers de la Vallée de l'Huveaune

	Au 1 ^{er} janvier 2004 (effectifs)		Evolution 2000 / 2004	
	Etablissement	Emploi	Etablissement	Emploi
St Marcel	700	5 871	+ 11,8 %	+ 9,6 %
La Capelette	729	5 582	+ 7,5 %	+ 10,9 %
La Pomme	504	1 636	+ 6,8 %	+ 8,1 %
St Menet	197	2 060	+ 31,3 %	+ 0,6 %
Marseille	58 141	310 298	+ 8,9 %	+ 4,2 %

Source : AgAM Observatoire de l'emploi et du développement économique – La Provence 20 / 09 / 04

Cependant, la zone est également marquée par les difficultés économiques, à l'image de la fermeture de l'usine Nestlé de St Menet qui comptait en 2004 427 salariés. Mais, la vallée de l'Huveaune ne fait pas partie de la zone franche urbaine³ « Nord Littoral » de Marseille et ne bénéficie donc pas des dispositifs spécifiques qui y sont associés

³ Les **zones franches urbaines (ZFU)** représentent un effort supplémentaire dans la définition des géographies prioritaires avec la mise en œuvre d'un régime dérogatoire plus conséquent d'exonérations fiscales et sociales afin de favoriser le développement économique et l'emploi dans des territoires en grande difficulté.

1.2. Population : quelques données chiffrées

La plupart des données présentées ici sont issues de la base de données de l'AgAM, composée des résultats des recensements de la population de l'INSEE à des niveaux territoriaux fins. Pour la zone de la vallée de l'Huveaune dans le contrat de ville de Marseille, les cinq territoires retenus dans la cartographie réalisée par l'AgAM (IRIS 2000) sont :

- le quartier de la Capelette (10^e)
- le quartier St Marcel (11^e)
- le quartier de La Pomme (11^e), qui comprend notamment la résidence d'Air Bel, regroupement des territoires d'Air Bel Pommeraie (où logent 2 415 personnes) et d'Air Bel Clémentine (1 879 personnes)
- le quartier des Caillols (12^e).

Démographie

	Capelette	St Marcel	La Pomme		Caillols	Tout Marseille
			Quartier entier	Résidence Air Bel		
Pop. totale	8 306	9 550	18 153	4 294	8 881	797 491
Evol. 90 - 99	13,4%	11%	-2,2%	5,4%	4,3%	-0,4%
Hommes	48,4%	48,4%	47,6%	48%	46,4%	47,2%
Femmes	51,6%	51,6%	52,4%	52%	53,6%	52,8%
0 – 19 ans	20,3%	25,9%	29,5%	38,4%	23,9%	23,2%
20 – 29 ans	17,6%	13,2%	12,9%	13,2%	12%	14,3%
30 – 49 ans	29%	30,9%	30,5%	27,6%	29%	27,8%
50 – 59 ans	11,9%	12,1%	11,1%	8,2%	12,9%	11,4%
60 ans et +	21,2%	18%	16%	12,6%	22,1%	23,4%
Pop. étrangère	8%	5%	7%	16%	3%	6,8%

Source : INSEE Recensements de la population 1990, 1999 – Traitement AgAM

Formation (population des 15 ans et plus)

	Capelette	St Marcel	La Pomme		Caillols	Tout Marseille
			Quartier entier	Résidence Air Bel		
Bac et +	22%	20,7%	21,2%	13,4%	24%	27,9%
CAP, BEP	20,1%	22,4%	24,4%	20,9%	21,1%	17,9%
BEPC	7,3%	7,4%	8,2%	5,7%	7,7%	8,3%
CEP	13,4%	13,5%	12,5%	12,4%	14,2%	12,8%
Sans diplôme	26,5%	23,5%	20,5%	31,7%	21,9%	20,8%
<i>En cours d'étude</i>	<i>10,8%</i>	<i>12,4%</i>	<i>13,1%</i>	<i>15,9%</i>	<i>11,2%</i>	<i>12,2%</i>
Evol. pop. sans dipl.	-17,4%	-19,7%	-27,7%	-29,3%	-23,8%	- 32,9%

Source : INSEE Recensements de la population 1990, 1999 – Traitement AgAM

Activité

	Capelette	St Marcel	La Pomme		Caillols	Tout Marseille
			Quartier entier	Résidence Air Bel		
Pop. active totale⁴	3 922	4 231	8 030	1 620	3 888	336 760
Poids dans pop totale	55,7%	54,5%	56,4%	53,3%	52,8%	50,9%
Hommes	52,4%	52,2%	51,9%	52,6%	51,4%	52%
Femmes	47,6%	47,8%	48,1%	47,4%	48,6%	48%
15 – 19 ans	1,2%	1,6%	1,8%	2,2%	1,6%	1,0%
20 – 49 ans	78,5%	78,1%	79,6%	81,5%	75,8%	77,2%
50 – 59 ans	17,6%	18,7%	17,0%	14,3%	20,6%	19,3%
60 ans et plus	2,7%	1,7%	1,6%	2,0%	2,0%	2,6%
Pop. active occupée⁵	2 997	3 328	6 228	921	3 160	257 721
Poids dans pop active	76,4%	78,7%	77,6%	56,9%	81,3%	76,5%
Hommes	51,9%	53,1%	53,5%	57,0%	53,3%	52,7%
Femmes	48,1%	46,9%	46,5%	43,0%	46,7%	47,3%
Non salariés	8,1%	7,7%	6,8%	6,7%	9,8%	11,2%
Salariés	91,9%	92,3%	93,2%	93,3%	90,2%	88,8%

Source : INSEE Recensements de la population 1990, 1999 – Traitement AgAM

⁴ La **population active** au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ... ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait) ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi.

² La **population active occupée** regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

Chômage

Demande d'emploi au 31 décembre 2003 par arrondissement

	Taux de demandeurs d'emploi ⁶	Total	Evolution annuelle	Femmes	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans	Longue durée
10 ^e arrondissement	12,4 %	2 660	+ 3,3 %	45,8%	18,3%	12,2%	32,0%
11 ^e arrondissement	12,1 %	2 853	+ 0,8 %	43,6%	19,6%	13,3%	33,8%
12 ^e arrondissement	8,4 %	2 042	- 2,2 %	47,3%	16,5%	13,4%	34,6%
Tout Marseille	15 %	50 543	+ 0,8 %	44,1%	14,9%	12,0%	33,1%

Source : ANPE – Traitement AgAM

Caractéristiques des chômeurs

	Capelette	St Marcel	La Pomme		Caillols	Tout Marseille
			Quartier entier	Résidence Air Bel		
Total des chômeurs ⁷	921	895	1 769	693	721	78 288
Evolution 90 -99	54,5%	28%	24,4 %	56,4%	21,4%	25,8%
Hommes	54,0%	48,6%	45,8%	46,5%	42,3%	49,3%
Femmes	46,0%	51,4%	54,2%	53,5%	57,7%	50,7%
15 – 24 ans	12,8%	15,8%	15,7%	14,6%	15,1%	12,9%
25 – 49 ans	66,2%	68,3%	70,9%	73,3%	70,5%	71,3%
Plus de 50 ans	21,0%	16,0%	13,5%	12,1%	14,4%	15,8%
Chômeurs longue durée ⁸	56,1%	54,2%	59,9%	59,7%	54,8%	58,9%

Source : INSEE Recensements de la population 1990, 1999 – Traitement AgAM

⁶ Calcul réalisé par l'AgAM, il n'existe pas de taux de chômage officiel infra-communal.

⁷ Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) sauf si elles ont, en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

⁸ Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Grandes caractéristiques de la population dans les quartiers de la vallée de l'Huveaune

- Une population en hausse entre 90 et 99 alors que la population française et marseillaise a diminué,
- Une pyramide des âges où les personnes de plus de 50 ans sont moins représentées et les adultes entre 30 et 50 ans sont sur-représentés,
- Des niveaux de formation plutôt bas, avec une sur-représentation des non diplômés et des titulaires d'un CAP-BEP, au détriment des diplômés d'un bac et plus,
- Une diminution du nombre de non diplômés moins importante qu'ailleurs,
- Une population active en proportion importante dans la population totale, plutôt jeune et masculine, dont une part plus importante qu'ailleurs d'actifs occupés,
- Peu de travailleurs non salariés,
- Un nombre de chômeurs en assez forte hausse entre 1990 et 1999,
- Une sur-représentation des femmes et des jeunes de moins de 25 ans parmi les chômeurs.

Ces quartiers semblent préoccupants par rapport aux problèmes de non-maîtrise des savoirs de base, notamment au regard de l'insertion professionnelle, en raison du nombre élevé de personnes sans diplômes et de chômeurs parmi la population active. En effet, la part importante de population en âge de travailler et en difficulté face à la formation et à l'emploi dans ces quartiers indique que la problématique de l'illettrisme est à mettre en relation avec l'insertion professionnelle.

Cependant, les problématiques divergent suivant les différents quartiers qui composent le territoire de la Vallée de l'Huveaune.

1. 3. Spécificités des quartiers

Quartier de la Capelette

Le quartier de la Capelette est séparé en trois territoires : le noyau résidentiel Mireille Lauze, le noyau villageois autour de l'avenue de la Capelette, plutôt commercial, et le boulevard St Jean qui rassemble les activités industrielles et les logements HLM. L'ensemble du quartier comprend en 1999 4 526 logements et 3 985 ménages en résidence principale⁹. En dehors des logements HLM récents, l'habitat est ancien et vétuste. La population âgée est fortement ancrée sur le quartier.

Cependant, le quartier de la Capelette se caractérise par un fort accroissement de sa population entre 1990 et 1999, principalement dû à une hausse des jeunes de moins de 20 ans. En 1999, l'âge de la population se concentre entre 20 et 50 ans, avec une sur-représentation des personnes entre 20 et 30 ans. Ceci implique un poids important de la population active. Ce quartier présente également une part importante de personnes étrangères et de personnes sans diplôme. Pour ces raisons, les problématiques d'illettrisme et d'alphabétisation peuvent y être particulièrement présentes. Elles sont ici à mettre en regard avec le nombre de chômeurs élevé, qui a connu une forte progression entre 1990 et 1999, et qui concerne en majorité des hommes, dont beaucoup de plus de 50 ans.

Quartier Saint Marcel

Le quartier St Marcel est constitué d'un noyau villageois entouré de cités populaires présentant de grandes difficultés socio-économiques : les Néréïdes/Bosquet, la Valbarelle, Forbin, la Petite Rente. Ces cités regroupent au total 1 698 logements. Suite aux mutations industrielles, le village connaît lui aussi des difficultés en matière d'habitat (logements vacants et habitat dégradé), de précarité des habitants, d'activité économique (commerces fragilisés par la concurrence de la grande distribution), de dysfonctionnements urbains (circulation, stationnement difficiles).

Tout comme La Capelette, le quartier Saint Marcel se démarque par une forte augmentation de sa population, et notamment de sa population active, avec une part importante des adultes de 30 à 50 ans, au détriment des personnes de plus de 60 ans.

Il se caractérise également par un poids relativement faible de la population étrangère (5% contre 6,8% à Marseille), et par une proportion de non-diplômés plutôt élevée (23,5% contre 20,8%) qui n'a pas connu de baisse très importante entre 1990 et 1999.

Parmi les chômeurs, on observe une sur-représentation des jeunes de moins de 25 ans, et peu de chômeurs de longue durée. Les jeunes en phase d'insertion et sortis de l'école sans qualification représentent donc ici un public prioritaire en matière de formation.

⁹ Les données sur le logement sont également issues des fiche territoriales de l'AgAM, qui reprennent les résultats des recensements de population de l'Insee (1990 et 1999).

Quartier de la Pomme

Le quartier de la Pomme est situé à la jointure des 10ème et 12ème arrondissements entre les quartiers de St Barnabé, St Loup, la Capelette et St Marcel. Il comprend le noyau villageois auquel s'ajoute les habitants de la cité d'Air Bel.

Le quartier de la Pomme se distingue par une diminution de sa population, et notamment des personnes entre 20 et 30 ans. Malgré tout, la population est plutôt jeune et se répartit entre les jeunes de moins de 20 ans et les adultes de 30 à 50 ans.

Les poids des personnes étrangères et des personnes non diplômés sont conformes à ceux de la ville de Marseille. Les évolutions sont également sensiblement équivalentes : baisse importante des non diplômés et hausse du chômage légèrement inférieure à la moyenne marseillaise.

Le chômage touche particulièrement les femmes et les jeunes de moins de 25 ans, avec un chômage de longue durée relativement important.

↳ Résidence d'Air Bel :

La cité d'Air Bel a été construite en 1960 et les logements HLM sont arrivés en 1971. la gestion du logement se fait par quatre logeurs différents (LOGIREM, la Phocéenne d'Habitations, la Nouvelle Société HLM et Provence Logis), ce qui complexifie la lisibilité des politiques HLM. Cette cité rencontre également des difficultés d'accès en raison de sa situation géographique : elle est « enclavée » entre une colline au nord et la ligne de chemin de fer qui relie Marseille à Aubagne au sud. De plus, l'absence de certains services publics se ressent, notamment chez les publics les plus en difficulté (personnes âgés, primo-arrivants...)

Au niveau de ses caractéristiques socio-démographiques, la zone d'Air Bel se démarque des autres territoires sur de nombreux points, et semble être de loin la zone la plus exposée à la précarité. Tout d'abord, elle présente une population particulièrement jeune (poids très fort des moins de 20 ans, plutôt faible des plus de 50 ans), et une part très importante de population étrangère (16% contre 6,8% à Marseille). Par ailleurs, le nombre de personnes sans diplôme est très élevé, et le nombre de chômeurs a connu une hausse particulièrement forte entre 1990 et 1999.

La population active occupée représente une part peu importante de la population active, ce qui laisse envisager un chômage très fort. Le chômage touche davantage les femmes (qui sont peu représentées parmi les actifs occupés) et les jeunes de moins de 25 ans. Le chômage de longue durée est plutôt fort.

Il semble que dans le quartier de la Pomme, et plus particulièrement dans la résidence d'Air Bel, les difficultés touchent massivement les jeunes, très nombreux dans la population. Les femmes semblent également être face à un chômage important et durable.

La Résidence d'Air Bel semble être un territoire particulièrement concerné par les problématiques liées à la maîtrise de la langue et des savoirs de base, notamment en lien avec l'insertion des jeunes.

Quartier des Caillols

Le village des Caillols n'est pas confronté aux mêmes types de difficultés sociales que les autres quartiers. En revanche, la cité de la Rouguière au Sud (qui comprend 836 logements) connaît de grandes difficultés et une forte précarisation de sa population, largement constituée de personnes âgées. Cette cité est confrontée à un isolement lié à un enclavement géographique, qui entraîne d'importantes difficultés de déplacements et d'accessibilité des habitants aux équipements structurants et aux services publics (liaisons difficiles avec les villages des Caillols et de St Marcel à l'est).

Le quartier des Caillols connaît une population féminine particulièrement importante, et un taux très faible de population étrangère (3%). Le poids des personnes sans diplôme est supérieur de 1% à la moyenne marseillaise.

La population active occupée représente plus de 81% de la population active (contre 76,5% à Marseille). Les femmes sont très présentes dans la population active, mais elles représentent également la plus grande part des chômeurs (57,5% contre 50,7% à Marseille). Le chômage touche également plus fortement les jeunes de moins de 25 ans, et les chômeurs de longue durée sont plus rares qu'ailleurs.

Les difficultés d'insertion semblent donc concerner au premier plan les femmes dans ce quartier.

Cité de la Sauvagère

La cité de la Sauvagère a été créée à la fin des années 1960. Elle se caractérise par une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans et une faible mobilité des ménages. Elle souffre d'un fort chômage et d'une augmentation régulière de la délinquance.

2. La lutte contre l'illettrisme dans la vallée de l'Huveaune : enjeux et mise en oeuvre

2.1. Lutter contre l'illettrisme pour l'insertion professionnelle

Les finalités de la lutte contre l'illettrisme sont multiples : à la fois culturelle, éducative, sociales, économiques, elles relèvent de l'insertion sociale et / ou professionnelle des personnes éloignées des normes sociales par la non-maîtrise des savoirs de base. Apparue en France dans la sphère sociale à travers des enjeux de justice sociale et d'accès à la citoyenneté, la lutte contre l'illettrisme entre notamment peu à peu dans la sphère de l'économique où les enjeux relèvent de la recherche d'efficience par le développement des compétences des salariés. En effet, dans un contexte où les changements technologiques et les mutations socio-économiques sont importantes dans le monde du travail, la situation des salariés de bas niveaux de qualification, voire en situation d'illettrisme, se fragilise. La non-maîtrise des savoirs de base constitue désormais un frein à l'accès et au maintien dans l'emploi.

Pour l'ANLCI, « la lutte contre l'illettrisme exige une démarche transversale, elle s'inscrit dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation, ainsi que dans les projets d'aménagement des territoires et de développement des entreprises »¹⁰.

Sur le territoire de la vallée de l'Huveaune, qui possède de vrais atouts de développement économique, la redynamisation du tissu économique semble être un enjeu majeur de développement. De plus, la précarité et le chômage des habitants appellent le développement d'actions favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Il semble donc important sur cette zone d'intégrer la lutte contre l'illettrisme aux parcours d'accès à l'emploi des jeunes et des adultes, comme une étape du processus de formation tout au long de la vie.

Ainsi, si sur l'ensemble des territoires du contrat de ville de Marseille, le diagnostic a porté davantage sur les actions de prévention de l'illettrisme auprès des enfants et des jeunes scolarisés, nous nous pencherons prioritairement sur ce territoire sur les actions du volet insertion professionnelle.

¹⁰ Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, « Cadre national de référence : lutter ensemble contre l'illettrisme pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base », septembre 2003.

2. 2. La lutte contre l'illettrisme dans le Contrat de Ville

Les priorités du Contrat de Ville

Dans le cadre du Contrat de ville, les enjeux du territoire de la Vallée de l'Huveaune sont d'une part de valoriser l'infrastructure économique existante, et d'autre part d'améliorer la qualité de vie en matière d'habitat, de services, de loisirs, de culture et d'accompagnement social.

Les principales priorités fixées par le Contrat de ville sont :

- développer l'emploi local par la mise au point de diagnostics locaux et l'adaptation des formations professionnelles aux besoins des entreprises,
- améliorer la médiation sociale et familiale pour lutter contre l'insécurité et les violences scolaires,
- renforcer le soutien et l'accompagnement scolaire et apporter une aide aux parents,
- améliorer l'habitat (copropriétés, parc HLM, parc privé),
- encourager l'information et l'éducation à la santé,
- favoriser les initiatives culturelles, et notamment la création d'une bibliothèque municipale,
- développer la présence des services publics et dynamiser la vie associative.

Au sein de la Vallée de l'Huveaune, chacun des territoires faisant l'objet d'une convention territoriale opérationnelle présente des enjeux différents pour le contrat de Ville. Le plus souvent, la lutte contre l'illettrisme ne fait pas l'objet de priorités définies sur les territoires concernés, qui connaissent de grandes difficultés liées au logement, à l'absence d'équipements, à l'enclavement urbain... Cependant, les actions de lutte contre l'illettrisme s'intègrent totalement dans les objectifs visant à améliorer l'accompagnement social des habitants, voire dans certains quartiers l'insertion sociale et professionnelle. On notera que le public des jeunes concerne en matière d'insertion le public prioritaire.

→ **La Capelette** : L'amélioration du cadre de vie des habitants en matière d'habitat, de fonctionnement urbain et d'accompagnement social constitue le principal enjeu de ce quartier. Dans ce cadre, la lutte contre l'illettrisme apparaît principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau d'éducation prioritaire (REP), dont les objectifs fixés sont : le renforcement de l'éducation à la citoyenneté et à la santé, la maîtrise de la langue et des langages, et la coordination des acteurs du réseau.

En ce qui concerne les jeunes et les adultes, les priorités s'articulent principalement autour du renforcement de l'accompagnement social, notamment par le biais du centre social.

→ **La Pomme, Air Bel** : Dans ce quartier en grande difficulté, la priorité se situe dans la mise en œuvre d'une politique de recomposition et de restructuration urbaine. Celle-ci concerne principalement l'habitat, les équipements, la gestion urbaine, les commerces. L'accompagnement social des publics nécessaire à l'ensemble de ces projets fait l'objet de deux objectifs : la mise en œuvre d'un point d'accueil « service public » géré par la Plateforme de services publics, avec la création de postes d'agents locaux de médiation sociale, et la mise en place d'actions de développement local sur différentes thématiques (point lecture, centre social, associations locales...).

→ **Saint Marcel** : Au-delà de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la réhabilitation de l'habitat, il existe dans ce quartier un réel enjeu de redynamisation économique. Les objectifs du Contrat de Ville sont dans ce cadre axés sur le développement de l'offre d'insertion, et le rapprochement du monde de l'entreprise avec les secteurs de l'enseignement et de l'insertion (pour privilégier l'emploi des ressources locales).

→ **Les Caillols, La Rouguière** : Les enjeux sont de nature différente sur ces deux quartiers : alors que la Rouguière appelle l'implantation d'équipements structurants pour le désenclavement de la cité, le village des Caillols nécessite une structuration de la dynamique associative et des équipements sociaux. Sur ce point, les objectifs prioritaires concernent en premier lieu les jeunes, notamment par la création de lieu d'accueil et la mise en œuvre d'actions pour l'insertion professionnelle et l'animation en direction des jeunes.

→ **La Sauvagère, l'Est-marseillais** : Il s'agit principalement sur ces territoires de stopper la dégradation des conditions de vie et de relancer une dynamique sociale. En matière de redynamisation des structures sociales, un des objectifs du contrat de ville concerne le soutien des actions du centre social visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les actions

Parmi les actions mises en oeuvre, il existe actuellement peu d'actions directement centrées sur les problématiques de maîtrise de la langue.

La **thématique « Education : une responsabilité partagée » (RED)** représente sur la Vallée de l'Huveaune 30 % des actions en 2004, mais connaît une diminution importante des moyens depuis 2000.

Nombre d'actions par sous-thématiques		
	2001	2004
Accompagnement des parents	6	3
Accompagnement scolaire	10	5
Apprentissage de la vie collective	3	1
Culture	5	1
Loisir	11	2
Lutte contre l'absentéisme	0	2
Maîtrise de la langue	3	0
Santé scolaire	0	0
Socialisation des jeunes enfants	3	3
Sport	11	7
Animation jeune	8	4
Total	60	28

Source : Evaluation de la thématique Education partagée du Contrat de ville de Marseille 2000 – 2003

La sous-thématique « maîtrise de la langue » ne fait l'objet d'aucune action en 2004, alors qu'elle représentait 12 % des financements de la thématique RED en 2001 pour 3 actions sur le territoire. Le principal moyen d'action pour l'illettrisme et la déscolarisation est l'accompagnement scolaire axé sur l'élémentaire et le collège, qui ne touche pas les jeunes de plus de 16 ans.

Pourtant, d'après les données concernant le **Réseau d'Education prioritaire de la Vallée de l'Huveaune Est**, on observe sur ce territoire des difficultés chez les jeunes élèves de primaire et de collège, mais également chez les jeunes de lycées professionnels, représentées par le nombre élevé de sorties sans qualification :

Poids des élèves issus de familles défavorisées dans les classes de 6 ^e (yc SEGPA)	
REP Vallée de l'Huveaune Est	61 %
Département des Bouches du Rhône	32,7 %

Source : Contrat de réussite triennal REP/ZEP

Scores globaux aux évaluations en CE2 par champs			
	REP Huveaune Est	National	Ecart
Français	52,8 %	60,5 %	7,3 %
Mathématiques	62,7 %	69 %	6,1 %

Source : Contrat de réussite triennal REP/ZEP

Sorties sans qualification 2001-2002	
LP du REP Vallée de l'Huveaune Est	7,29 %
<i>Dont LP René Caillé</i>	9,78 %
<i>Dont LP Camille Julian</i>	0,27 %
Académie d'Aix-Marseille	6,6 %

Source : Contrat de réussite triennal REP/ZEP

En réponse à ces constats, le contrat de réussite du REP Vallée de l'Huveaune Est est basé, pour les trois ans 2002-2005, sur l'objectif « prévenir les ruptures », notamment par le repérage, tout au long de la scolarité obligatoire, des élèves en grande difficulté qui nécessiteront la mise en place de suivi personnalisé.

Cependant, la lutte contre l'illettrisme n'est pas directement inscrite dans les principales actions liées à cet objectif prioritaire. Seul un chantier d'écriture a pour objectif d'améliorer les compétences des élèves de primaire et collège au niveau de la langue orale et écrite.

La **thématique « Emploi, développement économique, formation »**

actions mises en œuvre ?

Concernant les publics jeunes et adultes en difficulté d'insertion, il semble important de rattacher des actions linguistiques et de lutte contre l'illettrisme à cette thématique.

3. La résidence d'Air Bel : des enjeux importants

Les différents territoires qui composent la zone de la vallée de l'Huveaune dans le Contrat de ville ont des problématiques différentes, notamment face aux difficultés linguistiques.

La résidence d'Air Bel semble être le territoire où les difficultés sont les plus accentuées, notamment pour les jeunes en grande difficulté d'insertion et les personnes étrangères.

3. 1. Enjeux du territoire

Comme on l'a vu dans la première partie, la résidence d'Air Bel est particulièrement marquée par la précarité de ses habitants, et notamment des jeunes qui connaissent souvent des situations de chômage. Il s'agit également d'un secteur où la part des personnes de nationalité étrangère et celle des personnes sans diplôme sont nettement plus importantes qu'en moyenne sur l'ensemble du territoire marseillais. On constate que ces populations sont également des populations sur-représentées parmi les demandeurs d'emploi.

Nationalité des demandeurs d'emploi de la ZUS d'Air Bel

	ZUS d'Air Bel	Commune de Marseille
Français	75,3 %	89,3 %
Etrangers	24,7 %	10,2 %

Source : INSEE-ANPE

Niveau de formation des demandeurs d'emploi

	ZUS d'Air Bel	Commune de Marseille
Niveau VI	32,2 %	18,8 %
Niveau V bis	6,4 %	8,3 %
Niveau V	39,5 %	40,5 %
Niveau IV	13,2 %	16,8 %
Niveaux I, II, III	8,8 %	15,5 %

Source : INSEE-ANPE

D'après ces chiffres, on peut faire l'hypothèse d'un enjeu fort en matière de formation linguistique et/ou de base parmi les personnes touchées par le chômage. Cet enjeu est à mettre en relation avec la nécessité d'un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de base niveaux de qualification qui sont particulièrement en difficulté sur cette zone.

Qualification des demandeurs d'emploi (catégorie I)

	ZUS d'Air Bel	Commune de Marseille
Manœuvres, ouvriers spécialisés	13,4 %	7,7 %
Ouvriers qualifiés	20,4 %	16 %
Employés non qualifiés	27,4 %	21,1 %
Employés qualifiés	33,9 %	44,1 %
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	4,9 %	11,1 %

Source : INSEE-ANPE

3. 2. Les acteurs

Afin de mettre en place des actions cohérentes avec l'environnement, en appui sur les acteurs locaux et articulées avec les pratiques existantes, il est nécessaire de connaître quels sont les acteurs qui interviennent directement ou indirectement sur le territoire, notamment en direction des jeunes et de leur insertion professionnelle.

On repère :

- le centre social comme structure fédératrice de nombreux acteurs dans la cité
- des structures pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Mission locale, ADDAP)
- des structures pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI (ANPE, PLIE, CLI, Pôle 13)
- un structure à visée culturelle (bibliothèque de quartier de l'ACELEM).

➤ **Le centre social :**

L'Association des équipements collectifs d'Air Bel propose des activités dans le cadre d'une démarche culturelle, adaptées aux problématiques des habitants. Parmi les jeunes, les animateurs du centre social observent des déscolarisations fréquentes, un environnement familial où la culture écrite n'est pas utilisée par les générations passées, un niveau de qualification très faible, surtout chez les garçons. En conséquence, l'école et la formation sont pour eux des domaines où les parents n'interviennent pas. Sur la question de la parentalité, des attitudes différenciées ont été observées dans le rapport à l'éducation : les hommes semblent être souvent confrontés à des problèmes de positionnement du rôle de père dans la famille, alors que les femmes ont un rôle plus défini concernant la responsabilité des affaires familiales.

Pour répondre à ces problématiques éducatives, le centre social qualifie ses activités de « réponses standard » : « *Face à l'illettrisme, on propose des cours d'alphabétisation... alors que les problèmes sont sociaux* ». Il est d'ailleurs remarqué qu'aucune demande de cours d'alphabétisation n'est enregistrée.

Dans le secteur Jeunes du centre social, la demande sociale concerne en premier lieu l'emploi, puis le logement. Une action ponctuelle et individuelle de rédaction de CV et de lettres de motivation a été mise en place en réponse à cette demande.

Les partenariats sont principalement développés autour des permanences assurées par les agents sociaux dans le centre : CAF, DISS (Direction des interventions sociales et de solidarité du Conseil Général), ADDAP, Pôle 13, PLIE, CLI, Mission locale... Par exemple, une matinée par semaine, le centre social accueille la permanence de Pôle 13, structure d'insertion pour les bénéficiaires du RMI et de l'allocation parent isolé (subventionné par le Conseil général 13).

Quelques jeunes sont orientés vers l'emploi par des intermédiaires professionnels (GEIQ, ASDISO).

➤ **Structures pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :**

La Mission locale oriente les jeunes de moins de 25 ans et les accompagne dans des parcours vers l'emploi. Un repérage lors du premier accueil, portant sur les mois de janvier à novembre 2004, indique que 14% des personnes reçues sont de niveau VI, 19% de niveau Vbis et 32% de niveau V. Sur la zone d'Air bel, les agents de la Mission Locale n'identifient pas de problématique propre aux jeunes de cette cité, qui rencontrent les mêmes difficultés que dans d'autres quartiers de Marseille, notamment face à la langue. Cependant, ils constatent que les principales problématiques des jeunes filles face à l'éducation (école, formation), et au travail (accès à l'emploi) diffèrent de celles des garçons et sont plus liées au poids culturel de leur environnement qu'aux situations d'apprentissage et à l'illettrisme.

Face aux difficultés linguistiques, les prescriptions individuelles s'orientent vers des actions du PRF (FLB, DFI) ou quelques autres actions de formation sur Marseille (par exemple l'action de l'association « Savoirs pour réussir » créée par la Fondation Caisse d'Epargne). Cependant, très peu de places sont disponibles et accessibles dans ces dispositifs. De plus, les agents de la Mission locale constatent que les actions d'insertion pour les publics de niveau VI fonctionnent lorsque les jeunes ont suivi une action DFI, mais ceux qui relèvent des FLB ont un niveau trop faible. Quelques jeunes accueillis à la Mission locale sont également orientés vers les actions du dispositif de la Mission Générale d'Insertion de l'Education nationale. Les professionnels notent que le nombre de places dans ce dispositif sur Marseille est beaucoup trop restreint pour répondre à la demande.

En terme de bonne pratique, il est fait référence aux Modules d'accompagnement vers l'emploi (MAE), qui avaient obtenu de très bons résultats en matière de préparation à l'obtention d'un emploi, voire de placement effectif.

Les agents notent que les publics orientés vers la formation linguistique marquent une volonté réelle d'apprendre et d'aller vers l'emploi. Les approches par critères ethniques ne semblent pas pertinentes, sauf pour les publics gitans, dont les motivations sont parfois éloignées de la formation, et pour les publics des Pays de l'Est, qui sont dans une dynamique rapide d'apprentissage du français.

Pour la Mission locale, le partenariat devrait être plus soutenu et développé pour une mise en cohérence des dispositifs et des actions. La concertation avec les opérateurs et les organismes de formation devrait notamment dépasser le simple envoi d'un cahier des charges pour s'intégrer dans une dynamique plus opérationnelle.

L'ADDAP (Association départementale pour le développement des actions de prévention, financée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône) organise des actions collectives pour prévenir les marginalisations et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et des familles. Elle s'adresse au public des jeunes (15 – 25 ans environ) défavorisés les plus à risque. Leur niveau de formation correspond principalement aux niveaux V et Vbis, et ils ont souvent une maîtrise aléatoire du français, ce qui ne leur permet pas d'accéder à un emploi ou une formation. Quelques primo arrivants sont suivis mais ils ne sont pas ciblés en tant que tels dans les actions.

Parmi ce public, les ruptures scolaires précoces sont fréquentes, surtout chez les 14-16 ans au début du collège, suite à un décrochage lié à l'absentéisme, au manque de suivi parental... Une demande de soutien et d'accompagnement scolaire pour ces publics serait à considérer.

Les principaux partenaires de l'ADDAP sont : le centre social, l'espace lecture, les associations sportives, les associations de locataires, les collèges du quartier. Malgré un partenariat technique avec la Mission locale, l'ANPE, la plate-forme des services publics (PFSP) et les entreprises d'insertion, l'ADDAP constate que peu de personnes leur sont adressées par les partenaires sociaux.

➤ **Structures pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI :**

L'antenne locale de l'ANPE (les Caillols) ne constate pas de spécificités concernant les demandeurs d'emploi de la Résidence d'Air Bel. Il apparaît cependant que la reprise des activités profite plus au 12^e arrondissement qui a, en 2003, le taux de demandeurs d'emploi le plus faible (8,4% contre 9% au plan national).

L'insertion dans un emploi marchand est l'axe fondamental de l'action de l'ANPE. Elle intervient en fin de parcours vers l'emploi, quand les problèmes sociaux (logement, famille, santé...) sont résolus. Les problématiques d'insertion des jeunes dans les entreprises reposent sur un double constat :

- les jeunes ne sont pas « prêts » pour l'emploi (problèmes de motivation, socialisation, mauvaises représentations souvent liées à une méconnaissance du monde du travail),
- le nombre de places dans les actions de préparation à l'emploi est réduit.

Pour ces raisons, les responsables de l'ANPE des Caillols préconisent la reprise d'actions du type Module d'orientation approfondie (MOA) qui existaient auparavant. Ces actions cofinancées par le DSU étaient destinées aux jeunes des quartiers en difficulté. Non ciblées comme des actions pour une insertion professionnelle immédiate, elles s'inscrivaient dans un parcours de socialisation plus global et une approche vers la citoyenneté.

La direction de l'antenne développe une stratégie basée sur les deux composantes de l'ANPE :

- renouer les contacts avec les relais de proximité,
- travailler dans une perspective d'expertise professionnelle des métiers.

Pour réaliser ces deux objectifs, l'ANPE, estime nécessaire un maillage partenarial, une "chaîne de l'insertion".

Les contacts avec l'Education nationale sont notamment à établir pour traiter en cohérence les situations des jeunes de 16 à 18 ans. Un relais avec les agents sociaux dans les quartiers ainsi qu'avec les représentants des habitants améliorerait la communication. Le partenariat avec la CLI et la Maison pour tous de la Valbarelle est en revanche effectif.

Le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) s'adresse aux publics demandeurs d'emploi en grande difficulté d'insertion professionnelle. Des accompagnateurs vers l'emploi les aident à construire un parcours vers l'emploi, en les orientant notamment vers la formation s nécessaire.

Le champ d'action du PLIE ne concerne pas particulièrement les jeunes (ils sont orientés vers la Mission locale). Cependant, des actions passées intégrant les jeunes ont été citées comme bonnes pratiques, dont notamment les "Lieux ressources emploi", actions bimensuelles, qui se déroulaient entre 1992 et 1995. Sous la forme de forum de l'emploi, ces journées ouvertes à tout public, avaient rassemblé plus de 300 personnes en 1995, dont 25% à 30% étaient des jeunes. 67% d'entre eux venaient de manière spontanée à ces journées, c'est à dire sans avoir

été orientés par une structure ou une institution sociale. Ce type d'action se rapproche du projet de "Maison pour l'emploi" du plan de cohésion social et du Point d'information jeunesse IFAC au centre social Tivoli.

Le PLIE possède un lien partenarial privilégié dans le cadre de Marseille Provence Métropole avec tous les organismes sociaux, en particulier avec les dispositifs liés aux Politiques de la ville. Aucune préconisation n'est formulée en terme d'ouverture et de nouveau réseau.

La Cellule locale d'insertion (CLI), est un dispositif social du Conseil Général destiné aux publics d'adultes de plus de 26 ans bénéficiaires du RMI. La demande de formation linguistique de ce public est très faible, surtout chez les 25-40 ans. Les publics relevant de l'analphabétisme et des critères d'éligibilité du FASILD sont orientés vers des actions d'alphabétisation fonctionnant dans le voisinage. La réponse aux besoins de remise à niveau en français est effective pour les 25-35 ans, mais les temps de formation sont considérés trop courts pour un apprentissage durable.

Dans son articulation avec la Politique de la Ville, la CLI relève que les formes de partenariat pourraient être renforcées, notamment avec d'autres partenaires comme la Mission locale et le Comité de bassin d'emploi de la Vallée de l'Huveaune (CBE). Les partenariats techniques avec les autres partenaires (l'ANPE, les organismes de formation, les centres sociaux des quartiers, le PLIE, la CAF, les CLAS, les référents sociaux) sont satisfaisants.

La Plate-forme des services publics (PFSP) de l'IFAC, offre un accueil, une information, une orientation pour tout public qui souhaite s'en saisir. Elle est rattachée à la Maison pour tous de la Valbarelle.

La responsable de la Plate-forme tient une permanence une demi-journée par semaine dans le centre social d'Air Bel depuis avril 2004. Elle y reçoit surtout des publics adultes (+ de 26 ans), les quelques jeunes reçus sont orientés vers la Mission locale, l'antenne ANPE ou l'ADDAP. Les problématiques liées aux jeunes ne sont pas identifiées, ni spécifiquement prises en compte dans l'activité de la permanence.

➤ **Structure à visée culturelle :**

La bibliothèque de quartier de l'ACELEM est l'unique lieu ressource en matière de lecture pour les enfants de la Résidence. Cet espace lecture crée un lieu d'animation culturelle autour du livre. Son action consiste à :

- favoriser la lecture et l'écriture en direction des publics rencontrant des difficultés d'accès aux structures de lecture publique,
- constituer des points ressources autour du livre,
- accompagner les projets de quartier liés à la lecture ou à l'écriture,
- agir pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Les activités concernent : le prêt de livres, la consultation sur place, des animations autour de la lecture (ateliers d'écriture et de lecture, ateliers contes, ateliers de calligraphie et d'art plastique). Quelques ordinateurs sont à la disposition du public comme supports d'activités liées à l'informatique : rédaction de textes, recherches sur Internet...

3. 3. Les actions du contrat de Ville

Quelques actions menées sur le territoire dans le cadre du Contrat de ville sont en lien direct avec la problématique de l'illettrisme, dans différents thèmes concernant l'emploi, la solidarité ou les services de proximité :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Thème dans le CV	Sous-thématique	Objectif
Chantier d'insertion espaces verts (alphabétisation)	REMARQUES	Emploi et développement économique	Amélioration de l'accès à l'emploi	Inculquer aux stagiaires les règles de base de la vie au travail et leur faire suivre une formation théorique d'alphabétisation et de remise à niveau.
Etre parent à Air Bel	Association des équipements collectifs Air Bel (centre social)	Solidarité et lutte contre les exclusions dans les quartiers	Liens familiaux et nouvelles parentalités	-accompagner les parents dans leur fonction parentale -lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme, notamment en direction des familles nouvellement arrivées en France -favoriser une plus grande insertion au niveau de la vie quotidienne en apprenant à mieux maîtriser la langue française orale et écrite
Plate-forme des services publics	IFAC	Service public de proximité et accès aux droits	Plate-Forme de services publics	Conduire un travail d'écoute et de parole auprès des adultes fréquentant le centre social, en particulier femmes et familles monoparentales. Constituer des groupes de paroles en appui sur les activités habituelles organisées par le centre social.

Parmi ces trois actions, le chantier d'insertion porté par REMARQUES est une action directement centrée sur l'alphabétisation à visée d'insertion professionnelle.

Espaces verts, chantier d'insertion par l'économique, REMARQUES

Action de formation non-qualifiante, elle forme des agents polyvalents espaces verts. L'action concerne des publics jeunes et adultes, en situation d'analphabétisme à 80% et d'illettrisme pour 20%. Aucune femme ne suit cette formation. La durée de la formation est de 6 mois. Les participants sont envoyés par le PLIE et le Pôle 13, la ML, l'ALE. Ils sont rémunérés dans le cadre d'un CES ou d'un CEC. Cette année, un seul groupe de 10 personnes a suivi cette formation. Pour 2005, deux groupes de 10 personnes sont prévus.

Les partenariats financiers sont la Politique de la ville (seule convention qui ait été pluriannuelle), le CG 13, le CR PACA, l'Etat par la CNASEA.

Le niveau de formation des participants est situé entre V et Vbis et VI. 90% n'ont pas suivi la scolarité jusqu'à 16 ans. En 2003, un partenariat avec IRIS Formation permettait de

déterminer un plan individuel de formation complémentaire dans les 200 heures hors CES. Ce partenariat a cessé en 2004.

Les résultats obtenus donne un taux de placement d'environ 60%, répartis par moitié vers des formations et vers l'emploi (CDD dans le bâtiment et le nettoyage). Tous sont des hommes de plus de 30 ans.

Les 40% restants s'éloignent de l'emploi, vers l'ASSEDIC, le RMI et l'économie parallèle.

Un projet innovant de formation d'élagage d'arbres est en préparation pour 2005, dans le cadre d'un conventionnement en cours de validation avec le Conseil régional PACA.

Aucune action spécifique de lutte contre l'illettrisme ou de mise à niveau des savoirs de base n'est mise en place sur le territoire d'Air Bel en direction des jeunes ayant quitté le système scolaire. Pourtant, la part élevée de jeunes chômeurs indique qu'il s'agit d'un enjeu fort sur cette zone.

3. 4. Actions pour l'insertion des jeunes : difficultés et besoins repérés

Les professionnels de l'insertion et de la formation notent que la majorité des jeunes du quartier sont très éloignés de l'emploi. Hormis leur manque de motivation, leur niveau de formation est très faible et ils ne sont souvent pas au niveau pour entrer dans des formations de type AFPA. Certains seraient admissibles en Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) pour un CAP sur 2 ans, mais très peu de places sont disponibles. La mise en place de formations linguistiques et/ou de base à visée d'insertion professionnelle pour les jeunes déscolarisés et sans aucune qualification apparaît donc comme un enjeu important sur le territoire de Air Bel.

Cependant, une des principales difficultés repérées est que les jeunes ne formulent pas de demande de formation de type linguistique. Leur représentation serait trop marquée par leur expérience scolaire. La demande devient plus importante à partir de 30 ans.

Par ailleurs, le frein principal au placement des jeunes dans les entreprises (partenaires des organisations sociales et de formation) vient principalement de leur manque de concentration dans le travail.

Les problématiques liées à l'insertion des jeunes ne peuvent être envisagées sans tenir compte de l'environnement social et institutionnel des personnes. Si la relation de l'individu avec son environnement diffère en fonction de son âge, les critères de prise en charge des dispositifs sociaux également. Les professionnels de l'insertion remarquent en effet que de nombreux jeunes, en fonction de leur statut et de leur tranche d'âge se trouvent à la marge des dispositifs, ce qui ne permet pas de traiter de manière cohérente les parcours d'insertion. Ce type de problème concerne essentiellement les 16-18 ans, qui sont hors de tout dispositif, et les 18-25 ans qui ne bénéficient pas du RMI. Ces considérations impliquent d'observer différentes tranches d'âges de jeunes, et de redéfinir des stratégies spécifiques.

En définitive, deux tendances lourdes ressortent et sont à considérer :

- l'image de l'éducation et de la formation est fortement reliée à des échecs passés,
- les réponses à apporter aux jeunes passent par un parcours nécessairement personnalisé.

Pour favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes d'Air Bel et développer les services publics de proximité avec le PLIE , Pôle 13, la CLI et la Plate-forme des services publics, il faut :

- une présence permanente dans le quartier,
- diversifier les réponses pour les jeunes, et les modalités d'intervention,
- développer des lieux d'écoute spécifiques pour les jeunes filles et les femmes.

3.4. Propositions d'actions

Un enjeu fort sur les quartiers ciblés par le Contrat de ville dans la Vallée de l'Huveaune est l'insertion professionnelle des personnes de bas niveau de qualification, sans diplôme, voire en situation d'illettrisme, et notamment des jeunes, particulièrement touchés par le chômage dans ces quartiers. En réponse à ces problèmes, il semble nécessaire de développer des actions ciblées sur les publics les plus en difficulté selon les territoires, en s'appuyant sur le réseau des acteurs locaux.

Sur la zone d'Air Bel, deux publics en grande difficulté face aux savoirs de base ne semblent pas bénéficier d'actions spécifiques :

- **les jeunes de 16 – 18 ans sortis du système scolaire sans qualification** sont nombreux sur le territoire d'Air Bel. Il semble important d'orienter ce public vers des actions de remédiation et de remise à niveau des savoirs de base pour leur permettre d'intégrer un parcours de formation qualifiant, orienté vers l'accès à l'emploi davantage que vers un apprentissage scolaire. Ceci nécessite de se rapprocher de la Mission générale d'insertion de l'Education nationale pour le repérage de ces jeunes, ainsi que du centre social pour l'information et l'orientation des jeunes.
- **les jeunes de moins de 25 ans sortis du dispositif FLB** semblent en difficulté d'insertion dans l'emploi pour des raisons de motivation comme de niveau. Il semble donc important de les prendre en charge à la sortie du dispositif dans le cadre d'ateliers de mise à niveau et de connaissance de l'entreprise, directement en lien avec le monde économique. La prise en charge de ce public implique un appui sur la Mission locale et un partenariat avec les entreprises du secteur.

Dans les autres quartiers prioritaires de la Vallée de l'Huveaune, si l'on se réfère aux statistiques des demandeurs d'emploi, les jeunes et les femmes sont les deux publics les plus en difficulté, excepté dans le quartier de la Capelette où les hommes de plus de 50 ans sont également très touchés par le chômage.

La question de la formation de base peut être axée sur ces publics dans le cadre d'actions à visée d'insertion sociale et professionnelle impulsées sur le territoire. Toutefois, la mise en œuvre d'un projet de lutte contre l'illettrisme à l'échelle de ces quartiers implique la mobilisation d'acteurs institutionnels et de terrain, associant les acteurs du monde économique.

En premier lieu, ceci nécessite donc d'approfondir le diagnostic à l'ensemble de la Vallée de l'Huveaune sur les actions existantes dans le domaine de l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Le diagnostic doit permettre d'identifier précisément les publics prioritaires en matière de formation de base, et les réseaux d'acteurs qui agissent dans le domaine de l'insertion.

ANNEXE 1 : Sigles

AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

CBE : Comité de bassin d'emploi

CLAS : Contrat d'accompagnement local à la scolarité

CLI : Cellule locale d'insertion

DFI : Dynamique de formation et d'insertion

DISS : Direction des interventions sociales et de solidarité

FLB : Formation linguistique de base

MAE : Module d'accompagnement vers l'emploi

MOA : Module d'orientation approfondi

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

PRF : Plan régional de formation

REP : Réseau d'éducation prioritaire

ZFU : Zone franche urbaine

ZRU : Zone de redynamisation urbaine

ZUS : Zone urbaine sensible

ANNEXE 2 : le territoire et ses acteurs, état des lieux

Le territoire de la vallée de l'Huveaune comprend :

2 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui sont également des Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU)

- La Rouguière / St Marcel
- Air Bel

2 Réseaux d'Education Prioritaire

- Vallée de l'Huveaune Est
- Vallée de l'Huveaune Ouest

5 conventions territoriales opérationnelles dans le cadre du Contrat de ville

- La Capelette
- La Pomme, Air Bel
- Saint-Marcel
- Les Caillols, la Rouguière
- La Sauvagère, l'est marseillais

Equipements de proximité et acteurs locaux (10^e, 11^e et 12^e arrondissements)

centres sociaux

- Centre social La Capelette (10^e)
- Centre social La Rouguière (11^e)
- Centre social Air Bel (11^e)
- Centre social Les Escourtines (11^e)

structures d'accompagnement vers l'emploi

- Antenne locale ANPE : les Caillols

- Antenne de la Mission locale de Marseille : Antenne Sud pour les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e arrondissements

- PLIE de Marseille, territoire Sud Est (11^e, 12^e) : IFAC

- 2 CLI (Conseil Général 13) : Marseille 4^e, 11^e, 12^e et Marseille 8^e, 9^e, 10^e

organismes de formation linguistique à visée culturelle et / ou éducative (10^e, 11^e, 12^e arrondissements)

- ACELEM : action sur la zone d'Air Bel pour favoriser le développement de la lecture et l'écriture (dont les « Espaces Lecture » dans les quartiers de la Millière, 11^e et d'Air Bel)
- ASCECE (Association socio-culturelle et éducative de la Capelette et de ses environs), 10^e : Ateliers linguistiques, pédagogiques et culturels en direction des jeunes et en lien avec un travail sur la citoyenneté (zone de la Vallée de l'Huveaune)
- Jeunes Plus, 10^e : actions de lutte contre l'échec scolaire des jeunes des quartiers défavorisés de la Vallée de l'Huveaune (accompagnement scolaire sur le principe du tutorat, aide à l'apprentissage de la lecture)

organismes dans le domaine de l'insertion (10^e, 11^e, 12^e arrondissements)

- Association développement entreprises locales insertions économiques sociales (ADELIES), 12^e : DFI, formation linguistique, dynamique de choix professionnels
- CFA du bâtiment de Marseille, 11^e : mise à niveau (développement des capacités mentales et apprentissages de base) et accompagnement vers l'emploi (développement des capacités d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles)
- Institut national de formation et d'application du centre de culture ouvrière (INFA Méditerranée), 10^e : accompagnement vers l'emploi
- Association Connaissance et entreprise, 10^e : français, développement des apprentissages de base, développement des capacités comportementales et relationnelles.

ANNEXE 3 : Personnes rencontrées ou contactées

Organisme	Nom	Fonction	Adresse	Tél.
Mission locale Sud	Chantal ARCIDIACONO	Responsable antenne	343 Bd Romain Rolland 13009	04 91 17 06 60
Cellule locale d'insertion CLI	Françoise BELMOND	Agent du développement local d'insertion	165, rue St Pierre 13005	04 91 92 45 70
CV Vallée de l'Huveaune	Henri BESANCON	Chef de projet	10 Bd Meissel	04 91 35 34 30
ANPE Caillols	Joëlle BETZ	Directrice Agence	Avenue William Booth 13012	04 91 18 16 20
ADDAP	Stéphane BLANC	Educateur sportif en prévention	24, rue Raphael 13008	04 91 45 21 14
Pole 13 (RMI)	Danielle CHAUVIN	Promoteur Emploi	plate forme Marseille Sud et Est 74 rue Edmond Rostang 13006	04 91 15 71 20
Plate forme des services publics PFSP	Pascale DIFRAJA	Responsable PFSP	MPT IFAC Valbarelle 4 rue Gimon 13 011	04 91 44 08 44
Association des équipements collectifs d'Air Bel (Centre Social)	Antoine DUFOUR	Directeur	Av J Lombard Chemin de la Parette Cité d'Air Bel 13011 Marseille	04 91 35 25 73
ANPE Caillols	Bertrand GARNIER	Adjoint direction	Avenue William Booth 13012	04 91 18 16 20 / 04 91 18 16 28
Pôle 13	Mouji GHOUA	Agent d'accueil et d'orientation		04 91 16 82 82
PLIE	Mme GUERNANE	Coordinatrice	MPT Valarbelle 4 rue Gimon 13 011	
MSD	David HECKEL		63, rue de Forbin 13002	04 96 11 62 50
Cellule locale d'insertion CLI	Pascal HUMILIER	Directeur Pôle insertion	165, rue Saint Pierre 13005	04 91 92 45 70
REMARQUES	Maryvonne IBANEZ	Présidente	161 route des Trois Lucs 13011	04 91 93 56 64 / 06 13 81 17 96
Mission Locale	Marie-Christine IMBRUGLIA		3 rue Papere	04 96 11 21 97
CV Vallée de l'Huveaune	Sylvie INGOGNIA	Agent de Développement	10 Bd Meissel	04 91 35 34 30

		Social		
Centre Social d'Air Bel	Nourredine SAHNOUNE	Responsable secteur jeunes	Av J Lombard Chemin de la Parette Cité d'Air Bel 13011 Marseille	04 91 35 27 92
Snack de la cité d'Air Bel	Rachid SAHNOUNE	Responsable	18 place du marché Cité d'Air Bel 13011 Marseille	06 11 54 40 76
ACELEM	M. SOW	Animateur	Espace lecture Air Bel	04 91 44 08 77
ADDAP	Hélène VACQUIER	Educatrice spécialisée	24, rue Raphael 13008	04 91 45 21 14

ANNEXE 4 : Grille d'entretien et fiche action

CRITERES

* Identité de la structure

Structure

Localisation

Contact

INDICATEURS

Date de création, objet, activités
 Champ et niveau d'intervention
 Contact avec le public
 Zone géographique d'intervention

Nom
 Fonction, ancienneté dans
 l'organisme,
 Niveau d'intervention

1. L'offre d'actions existantes en matière de lutte contre l'illettrisme (LCI)

Intitulé et finalités de(s) action(s) contribuant à la LCI

Données internes et externes à
 disposition
 Participation aux travaux de
 l'équipe territoriale

Type d'action (éducative, socioculturelle,...)
 CV

Typologie des actions dans et hors
 Représentation de l'illettrisme

Pertinence de l'action en relation aux besoins

Adéquation des objectifs de
 l'action avec
 les besoins réels (ou les problèmes
 identifiés)

Public visé

Critères - Identification des acteurs
 concernés

Nb de personnes sur l'année (capacité max et effectif réel)
 Relation formation-emploi (lien métier, fonction, alternance...)
 Affichage explicite LCI ? (0/N)

Partenariat mobilisé

Nature du / des partenariat(s) -
 Articulation du / des
 partenariat(s) :
 complémentarité, renforcement,
 substitution

Prise en compte des parents

Modes de relation avec les parents

CRITERES**INDICATEURS****2. Typologie des publics**

Public concerné

Connaissance des publics et de la question de l'illettrisme

Ont-ils déjà bénéficié d'actions ?

Situation sociale des personnes

Statut, culture, appartenance à une communauté, genre

Age

prévention

Scolarité antérieure

secondaire

Typologie des publics en

Non scolarisé ; primaire ;

Temps écoulé depuis la scolarité / la dernière formation

Nb d'années

Temps du séjour en France

Nb de mois ou d'années

Nb d'années

Nature et Degré des difficultés linguistiques

Typologie des publics pour la prise en charge des difficultés linguistiques

3. Les besoins et la demande

La connaissance de l'environnement et du milieu

Représentation / Connaissance de l'environnement

Les publics

Connaissance des publics et de la question de l'illettrisme

Les besoins

Les demandes

Les problématiques

Situation de départ des bénéficiaires

Facteurs favorables et/ou freins à l'apprentissage

CRITERES**INDICATEURS****4. L'analyse de l'offre**

Pour chaque action :

Origine et raison d'être de l'action (inscription dans l'environnement)

Pré requis exigés à l'action

Autres conditions d'accès (admin)

Analyse du contexte

Description d'un parcours type - Individualisation

Objectifs (compétences), contenus, organisation
Ressources (référentiels), suivi-évaluation

L'action accueille t-elle les publics cibles ?

L'accès à l'action pose-t-il pb ? (précisez la raison) inexistante

Critères

Information existante ou

	Information inadaptée aux personnes (cf. représentations) Adhésion/motivation Déperdition entre information/inscription et entrée dans l'action Repérage
Autres difficultés constatées réponses existantes	Avis des professionnels sur les
Les actions ou projets réussis	"Les bonnes pratiques" Critères

CRITERES

INDICATEURS

5. L'évaluation de l'action –

Efficacité de l'action
fixés

Résultats obtenus en relation aux objectifs

Disposez-vous de bilans par action ?

Outils d'évaluation utilisés –
Rapports d'activité - Critères
d'évaluation utilisés

Si oui, quel regard critique portez-vous sur ces documents ?

Quelles données peuvent-ils fournir ?

Individualisation de l'évaluation –
Orientations stratégiques

6. Le suivi de l'action

Impact de l'action
départ

Changements observés par rapport à la situation de

Apprentissage scolaire :

(enfants) Amélioration des résultats scolaires

Evolution des usages :

Expression orale

(jeunes) Poursuite/reprise de la scolarité

Lecture

(jeunes) Poursuite d'une formation qualifiante (ou non)

Expression écrite
calcul)

(adultes) Nouvelles pratiques (oralité, lecture, écriture,

Calcul

(adultes) Nouvelles pratiques

Compétences de base : repérage dans l'espace, le temps, raisonnement, compréhension, mémorisation

(jeunes et adultes) Augmentation des compétences de base

Evolution socioprofessionnelle
occupations

Nouvel emploi - Nouvelles

Rôle des parents dans le suivi

Modes de relation avec les parents

7. Les propositions d'amélioration de l'offre en terme de

Information

Publics concernés

Finalités (usages) - Impact

Objectifs – Adéquation avec la
demande/les besoins - Pertinence

Innovations : 1) sociale ; 2)
pédagogique ; 3) technologique ;
4) autres

Moyens

Résultats (usages) - Efficacité

Partenariat

Parcours - Individualisation

Proximité géographique

De quel autre type d'information auriez-vous besoin pour agir ?



INTITULE DE L' ACTION
(Merci de renseigner une fiche par action)

Nom de l'organisme :

Adresse :

Siège social

Lieu de formation

Tél, Fax, mél

Du siège social

Du lieu de formation

(Plan d'accès du lieu de formation?)

Site Internet (adresse)

Personne à contacter :

Publics concernés par l'action : bébés (0-3 ans), enfants, jeunes 16-26 ans, adultes
(soulignez le(s) public(s) concerné(s))

en situation :

. d'analphabétisme O/N

. d'illettrisme O/N

. d'apprentissage de français langue seconde O/N (précisez le niveau dans le pays d'origine)

. autres (précisez)

Répartition Hommes/Femmes:

Type d'action

Objectif de l'action

Action rémunérée : O/N

Modalités d'accès :

Prescription (Précisez : mission locale, ALE, PLIE, travailleurs sociaux) ? Oui/Non

Si oui - Où s'adresser, Comment ? Coordonnées des prescripteurs et contacts éventuels

Si non – Démarche à suivre, contact éventuel

Nombre de places

Durée moyenne

Organisation pédagogique :

Sessions programmées (date)

Entrées/Sorties permanentes O/N

Outils et méthodes utilisées (précisez les domaines de formation et les noms des outils)

Validation O/N (si oui, précisez)

Horaires et jours d'intervention

Actions complémentaires réalisées et autres domaines d'intervention (précisez les actions dominantes de l'organisme)

Partenariats contractualisés :

Réseau :

Selon vous, l'action est-elle adaptée aux besoins des personnes accueillies ? (précisez)

Quels sont d'une part les aspects positifs de l'action, d'autre part les limites au regard de l'objectif visé ?

A partir des difficultés rencontrées ou constats effectués (à préciser), quelles propositions d'amélioration de l'action et/ou du dispositif local de lutte contre l'illettrisme souhaitez-vous faire ?

Autres remarques :